

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

Le MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6472

Société : EAM 171699

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Amin NABDELLAH

Date de naissance : 3 8 1963

Adresse : Habib Bourguiba

Tél. : 06 18 51 27 99 Total des frais engagés : 43.4 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 11/8/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur



Date
01.08.2023

Montant de la Facture

374,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date
31/7/23

Désignation des Coefficients

Montant des Honoraires

31/7/23

600,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien

Date des Soins

Nombre

AM	PC	IM	IV
----	----	----	----

Montant détaillé des Honoraires



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX
			</	

118123

Thi AMINI SPONSOR

18722
324100

374100

3741

75

La Ron

PPV
187.00

PHARMACIE HAY RAJA
Hicham ABOUTIKA
Droguerie Pharmacie
au des Pleiades Bd Anoual
Raja I Hermitage
0920312105 05 25

28/7/123

Mr : ABDENBI AMINI

Unée
creative

Dr. Elouad Dridi - Radiologue - Radiologie - Biologie
N°2, Bd El Ouds, Casablanca
Téléphone: 05 22 21 22 11 - Fax: 05 22 21 22 39
Téléphone: 05 22 21 22 11 - Fax: 05 22 21 22 39
Téléphone: 05 22 21 22 11 - Fax: 05 22 21 22 39
Téléphone: 05 22 21 22 11 - Fax: 05 22 21 22 39



Laboratoire OTHMANI D'Analyses Médicales

Dr. Houda OTHMANI

N°2 Res El Qods, Bd El Qods Quartier Omaria, Ain Chock - Casablanca

Tél : 0522212211 - Fax : 0522212239 - E-mail : othmani.laboratoire@gmail.com

Facture



N° facture : 2023-4335

Édité le : 31/07/2023

Patient : Mr AMINI Abdenbi

Date prélèvement : 31/07/2023

N° Dossier : 309741446

Analyses	Valeur en B	Montant
Urée	30	40,20
Créatinine	30	40,20
Total B	60	80,40
APB	1,0	15,00
Majoration de garde		
Total	60,00	

INPE: 093061596
Tél: 0522212211 - Fax: 0522212239
Dr Houda Othmani - Médecin Biologiste
N°2, Bd El Qods, Quartier Omaria, Ain Chock, CASABLANCA
Laboratoire Othmani - MEDICALS
APB: 0522212211 - INPE: 093061596



LABORATOIRE OTHMANI D'ANALYSES MEDICALES
LABORATOIRE OTHMANI D'ANALYSES MEDICALES
مختبر عثمانى للتحاليل الطبية

(Hématologie - Biochimie - Immunologie - Bactériologie - Parasitologie - Mycologie-virologie - Hormonologie - Spérmiologie)



Casablanca , le 15/08/2023

Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 309741446 Pv du: 31/07/2023 12:11

Nom : Mr AMINI Abdenni

Age : 59 ans

Demandé par Dr : RADIOLOGUE ANOUAL

Page : 1 / 1

BIOCHIMIE

Urée

: 0,36 g/l
6,00 mmol/l

Valeurs Usuelles
(0,2 - 0,5)
(3,33 - 8,33)

Antériorité
0,49 (30/05/23)
0,41 (24/03/23)~~~

Créatinine

: 10,50 mg/l
92,8 µmol/l

(6,3 - 12)
(56 - 106)

10,46 (30/05/23)
8,16 (24/03/23)
9,41 (17/12/22)
~~~

Demande validée biologiquement par Dr. Houda OTHMANI

Dr. Houda OTHMANI - Biologiste  
N°2, Bd El Qods, Résidence El Qods  
Quartier Omariya - Ain Chock - CASABLANCA  
Tél: 05 22 21 22 11 - Fax: 05 22 21 22 39  
TNPB: 093061596

Nous vous remercions de votre confiance

Prélevement à domicile sur rendez-vous